



Korian annonce l'enregistrement de son document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Paris, le 5 octobre 2006 - La société Korian (anciennement dénommée "Suren") annonce l'enregistrement de son document de base par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro I.06-156. en date du 4 octobre 2006.

Ce document tient lieu également d'annexe aux rapports des directoires de Korian et Medidep qui seront respectivement présentés aux assemblées générales des actionnaires appelées à statuer le 8 novembre prochain sur la fusion-absorption de la société Medidep par la société Korian, conformément à ce qui avait été indiqué par les sociétés lors de leur communiqué conjoint en date du 20 septembre 2006. Cette fusion marquera l'aboutissement du processus visant à constituer un groupe intégré, leader français de la prise en charge globale de la dépendance. Korian indique par ailleurs que le Collège de l'AMF a confirmé que la fusion-absorption envisagée ne donne pas lieu à l'obligation d'initier préalablement à cette fusion une offre publique de retrait sur les titres Medidep.

Concomitamment à la réalisation de la fusion-absorption de Medidep et en vue de poursuivre le développement du groupe tout en renforçant sa flexibilité financière, Korian rappelle qu'il envisage de procéder à une augmentation de capital par appel public à l'épargne, à une augmentation de capital réservée à Batipart et ACM Vie (actionnaires de Korian), ainsi qu'à une opération réservée à ses salariés. Il est rappelé à ce titre que la fusion-absorption de la société Medidep par la société Korian est conditionnée par la réalisation effective de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne.

A l'occasion de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne, Korian envisage d'offrir aux actionnaires minoritaires personnes physiques de Medidep une priorité d'allocation dans le cadre de l'offre à prix ouvert, cette priorité étant plafonnée à 35 % de l'offre à prix ouvert.

L'admission des actions Korian aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris devrait intervenir avant la fin de l'année 2006, en fonction des conditions de marché et sous réserve de la délivrance par l'AMF d'un visa sur le prospectus relatif à l'opération.

CONTACTS

Communication financière
Claire Dubuisson
01 53 64 22 19

Contact analystes et investisseurs
Guillaume Lapp
01 64 53 78 22

Benjamin Perret
Euro RSCG C&O
01 58 47 95 39

IMPORTANT

Le présent communiqué, publié notamment aux fins d'information des actionnaires de Medidep SA, ne constitue pas une offre d'instruments financiers. Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers sera publié avant toute offre d'instruments financiers proposés par Korian SA et/ou Medidep SA.

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume Uni, au Canada, en Australie et au Japon